

Ce plan thématique complète les dispositions des articles U1 et AU1 du règlement littéral.

Figure 1. The effect of the α -factor on the β -factor. The α -factor is the probability of a false alarm, and the β -factor is the probability of a miss. The α -factor is plotted on the x-axis, and the β -factor is plotted on the y-axis. The curve shows that as the α -factor increases, the β -factor decreases. The curve is labeled with the value 0.05, indicating that the β -factor is 0.05 when the α -factor is 0.05.

© 2011 Blackwell Publishing Ltd *Journal of Internal Medicine* 270: 103–110


www.umich.edu

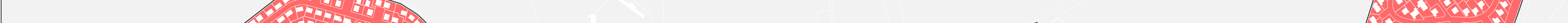
M - activités mixtes

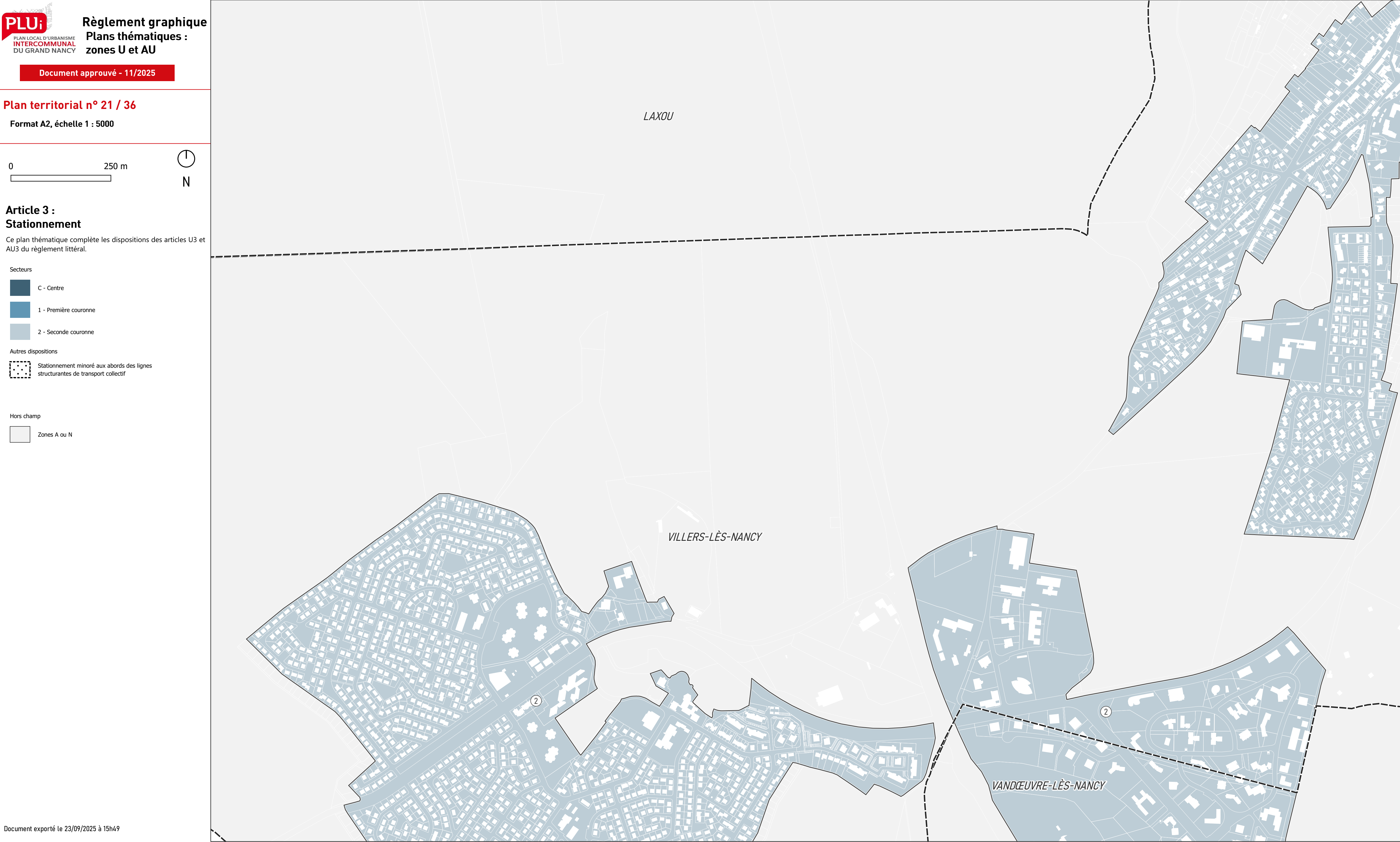
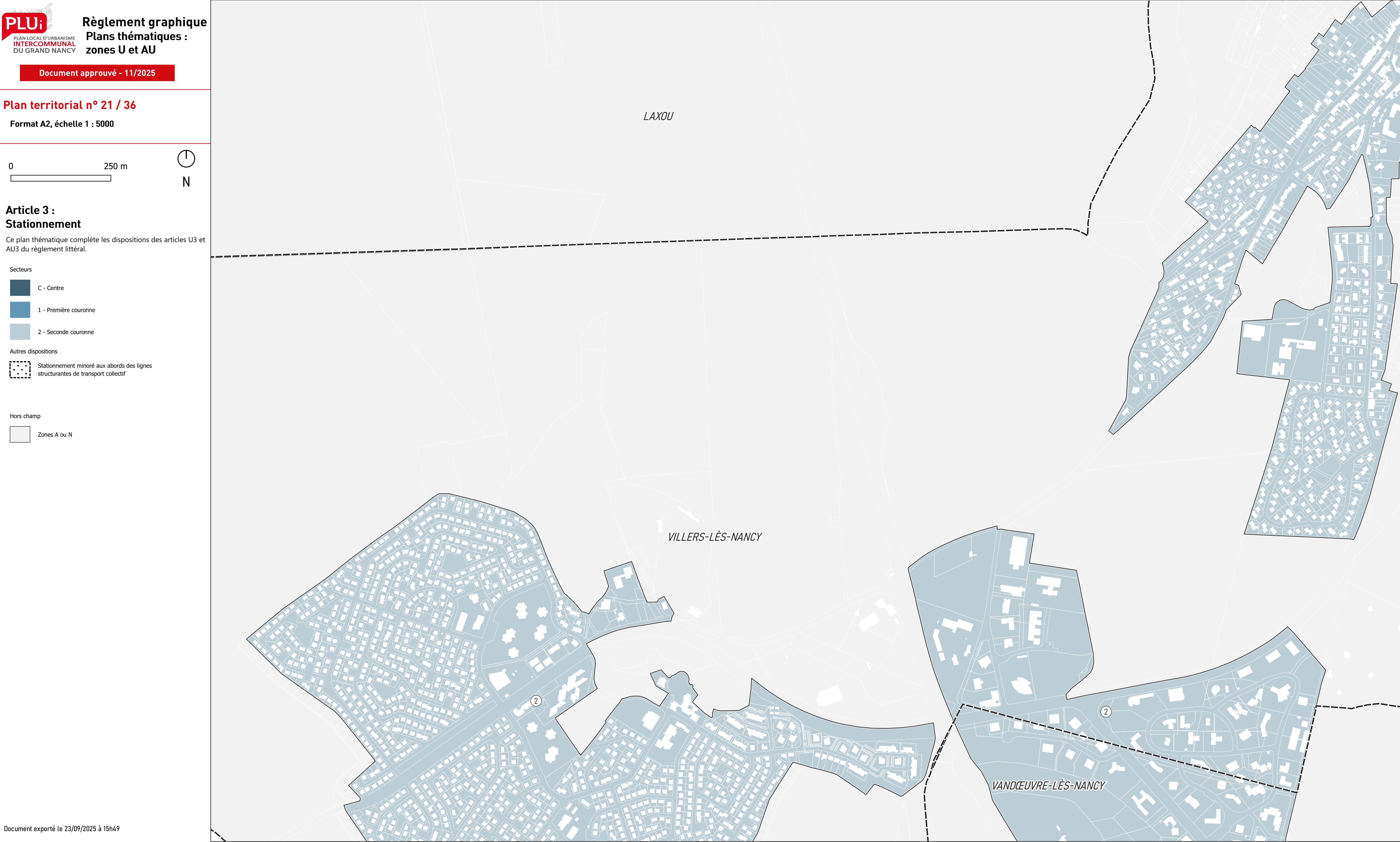
Hors champ

zones A ou N

Document exporté le 23/09/2025 à 15h49

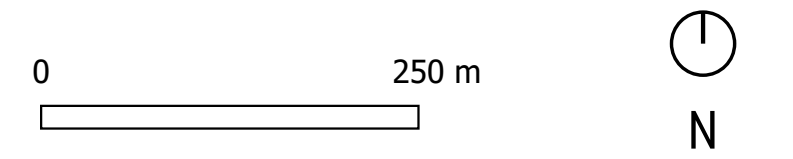
Secteurs de mixité sociale











Article 6 : Hauteurs

Plan n°1 / 2 : hauteur maximale autorisée.

Ce plan thématique complète les dispositions des articles U6 et AU6 du règlement littéral.

Hauteur maximale et gabarits

99

Gabarit n°1

99

Gabarit n°2

99

Aucun gabarit (hauteur absolue)

La valeur de l'étiquette indique la hauteur maximale autorisée dans le secteur (ou sur le linéaire, dans le cas de Nancy). La valeur Ø correspond à la hauteur existante à la date d'approbation du PLUi-HD (cf. disposition spécifique de limitation stricte).

La forme de l'étiquette indique le gabarit s'appliquant en cas de mesure à la hauteur de façade (carrée pour le gabarit n°1, circulaire pour le gabarit n°2)

Mesure de la hauteur

Indiquée par secteurs :

...

Hauteur absolue

...

Hauteur de façade

Indiquée par linéaires (Nancy uniquement) :

...

Hauteur de façade

La couleur des secteurs (ou des linéaires, dans le cas de Nancy) indique le mode de mesure de la hauteur maximale autorisée : bleue-violacée lorsqu'elle correspond à la hauteur absolue de la construction ; jaune-orangée lorsqu'elle correspond à la hauteur de façade de la construction.

Les dégradés de couleurs facilitent la lecture du plan : nuances claires = faible hauteur ; nuances foncées = hauteur importante.

Dispositions particulières

Secteurs de limitation souple

Linéaires de limitation souple (Nancy uniquement)

Secteurs de limitation stricte

Linéaires de limitation stricte (Nancy uniquement)

Secteurs de bonification

Secteurs de préservation de la continuité visuelle

Hors champ

Zones A ou N

